PROJET ASSOCIATIF

9, Rue Jeanne de Malmains, 35490 Sens-de-Bretagne

IDENTITE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES

L'Association d'Entraide aux Personnes Agées, dont le siège social est situé à Sens de Bretagne, a été créée en 1964.

La réponse de proximité aux personnes âgées vivant isolées ou seules, recherchant un environnement sécurisant et du lien social, ou en perte progressive d'autonomie, caractérise le projet porté par l'Association et ses administrateurs. Ces derniers sont des citoyens de Sens de Bretagne et des environs, engagés de longue date dans le projet de l'Association.

Ils entendent le mener :

- En impulsant un état d'esprit humain, social à l'égard et entre toutes les parties prenantes de l'Association : les personnes qui sont accompagnées par l'Association d'Entraide aux Personnes Agées, les familles, les adhérents, les administrateurs, les bénévoles non élus, les salariés, les partenaires, les intervenants extérieurs,

- En impliquant toutes les parties prenantes dans le respect des rôles et fonctions de chacune,

- En développant des réponses toujours plus adaptées aux besoins des personnes âgées. Ainsi l'Association gère l'EHPAD [1] les Vergers pour les personnes âgées dépendantes et « Les Pavillons » constitués de dix logements locatifs pour des personnes âgées autonomes souhaitant se rapprocher d'un lieu de vie collectif et pouvant participer à certaines animations ou activités quotidiennes de l'EHPAD. Convaincus de l'utilité sociale de ce projet pour la population âgée, les pavillons sont pilotés par le conseil d'administration avec un appui technique sur la comptabilité.

- En s'ouvrant à des partenariats pour ancrer l'Association sur son territoire et rendre des services utiles à la population locale, au bénéfice du projet à destination des personnes âgées.

[1] Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes. Cet établissement est géré par l'Association et dirigé par un professionnel chargé de la direction

ELEMENTS D'HISTOIRE

Des habitants de Sens de Bretagne, impliqués dans la vie de la commune, Père André Pépin[2] et Mademoiselle Anna Greslé[3] sont à l'origine de l'Association d'Entraide aux personnes âgées.

Dès 1962, ils constatent la solitude liée à la maladie de certaines personnes âgées vivant sur la commune. Ils choisissent de s'organiser avec une équipe de bénévoles pour leur rendre visite, les accompagnent lors des célébrations ou de fêtes le dimanche, leur apporter des repas, des colis…

Cette même année au niveau national, Pierre Laroque[4] publie un rapport qui dépasse la seule question des financements des politiques en faveur de la vieillesse[5] pour s'intéresser aux conditions de vie des personnes âgées et notamment de leur maintien à domicile.

En 1964, à Sens de Bretagne, pour aller plus loin dans leur action, les membres de l'œuvre de bienfaisance informelle, animée par le Père Pépin et Anna Greslé, décident de créer une association. Ils pensent en effet qu'il est nécessaire de construire un établissement permettant aux personnes âgées de vivre dignement et de rompre leur isolement et qu'une association à but non lucratif est la solution pour gérer cette activité.

En 1967, la première pierre d'un foyer logement[6] est posée par Monsieur Henri Fréville, Maire de Rennes et Président du Conseil général d'Ille et Vilaine.

En mars 1969, le foyer logement Les Vergers[7] ouvre ses portes. Cela, après bien des discussions et des négociations. Les encouragements des pouvoirs publics ainsi que l'élan de solidarité et de générosité de la part d'habitants de la commune pour lever des fonds ont été essentiels pour la réalisation de ce projet. Anna Greslé a notamment vendu tous ses biens pour financer le projet. Le nouvel établissement est conçu pour accueillir 54 personnes, le terrain et le bâtiment sont propriété du bailleur social à qui a été confiée sa construction.

L'inauguration se fait en présence de nombreuses personnalités locales mais aussi du Préfet et de la secrétaire d'Etat Marie Madeleine Dienesch placée alors auprès du Ministre des Affaires sociales sur les questions de santé.
Très vite rempli, l'établissement s'agrandit. Dès 1973, Il est autorisé à accueillir 70 personnes. Au fil des années, du fait de l'augmentation de la demande de la population, de l'avancée des politiques sociales en faveur des personnes âgées, l'établissement s'adapte.

---

[2] Le Père André Pépin était un prêtre Eudiste c'est-à-dire membre de la Congrégation de Jésus et Marie fondée par Saint Jean Eudes. Il a été professeur de Mathématiques puis notamment Directeur du Lycée Saint Sauveur à Redon en Ille et vilaine. Il a vécu son enfance à Sens de Bretagne, il est revenu y passer sa retraite dans les années 1970 et a vécu plusieurs années au Foyer Logement Les Vergers. Il est décédé en 1994

[3] Anna GRESLE vivait à Sens de Bretagne, elle était professeur de piano et à titre bénévole prodiguait les premiers soins infirmiers à ceux qui le lui demandaient. Elle a été résidente du Foyer Logement à la fin de sa vie. Elle est décédée en 1985

[4] Pierre Laroque est alors Président de la Caisse nationale de Sécurité sociale au sein de laquelle il a constitué la « Commission d'Étude des problèmes de la Vieillesse ».

[5] Les retraites ont été mises en place en 1945, l'assurance et le minimum vieillesse sont eux mis en place en 1956.

[6] Les logements-foyers pour personnes âgées se sont développés a compter des années 1960-70 dans le cadre des politiques d'amélioration de l'habitat. Le rapport Laroque s'en fait le promoteur et les définit comme des « *logements individuels assortis de services collectifs …*». La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2017 a rebaptisé les foyers logements qui deviennent des résidences autonomie.

[7] Les Vergers est le nom du champ sur lequel l'établissement est construit.

Ainsi à partir de 1983, l'établissement bien que foyer logement ayant pour mission initiale d'accueillir des personnes autonomes, se médicalise davantage[8] pour mieux accompagner les personnes dépendantes.

En 1992 l'ensemble de la structure est réhabilitée et la capacité d'accueil est portée à 86 places. L'accompagnement se professionnalise et ses modalités se diversifient.

A partir de 2000, l'EHPAD fournit des repas au CCAS[9] du territoire qui les livre au domicile des personnes âgées et/ou isolées qu'ils accompagnent.

En 2006, 15 places sont dédiées à une unité spécialisée afin d'accompagner spécifiquement les personnes ayant des troubles cognitifs et de la désorientation.

En 2007, une partie des bâtiments est à nouveau rénovée afin que les locaux soient mieux adaptés à l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes.

Depuis 2008, l'établissement est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes). Une convention tripartite est signée entre les autorités de tarification et de contrôle et l'établissement, l'autorisant à accompagner et à soigner des personnes dépendantes, et engageant l'établissement dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. 92 personnes peuvent être accueillies selon différentes modalités : hébergement permanent ou temporaire pour des personnes dépendantes, résidence autonomie pour des personnes plus indépendantes, unité spécialisée pour des personnes souffrant de troubles cognitifs et de désorientation.

Par ailleurs, 10 pavillons, propriété de l'Association, construits sur un terrain appartenant à l'Association, sont inaugurés en 2007. Ils sont loués à des personnes de plus de 60 ans encore autonome mais souhaitant se rapprocher de services pour leur permettre de maintenir leur indépendance.
Ces habitations disposent d'un jardin privatif et sont attenantes à l'EHPAD.

En 2014, une crise institutionnelle et de gouvernance grave ébranle l'Association. Elle se solde entre autres par le départ de la directrice en place et du Président.
Un nouveau Président est élu, une nouvelle directrice est nommée. Elle quittera ses fonctions dix-huit mois plus tard.
Cependant, la mobilisation du nouveau Président et des membres du Conseil d'administration, l'engagement des professionnels en place ont permis de toujours préserver une bonne qualité d'accompagnement des personnes âgées et la bonne réputation de la structure.

En 2016, une nouvelle directrice est nommée. Le conseil d'administration lui donne comme mission de redynamiser l'établissement, de redéfinir son organisation et son projet.
Le Conseil d'administration de son côté s'engage dans une démarche de formalisation de son projet associatif.
En effet, à l'heure d'une concurrence accrue, de dotations budgétaires limitatives, d'une incitation forte au travail en réseau et en partenariat, l'Association d'Entraide des Personnes Agées est à un nouveau tournant.

[8] Le foyer logement Les Vergers avait la particularité d'être médicalisé dès son ouverture et avait une section dite invalides pour laquelle l'établissement recevait une dotation financière pour les soins qui avait permis de recruter une infirmière.
[9] Centre Communal d'Action Sociale

Une nouvelle dynamique se met en œuvre, le projet est repris en main, apportant petit à petit, apaisement et sérénité. L'implication forte des administrateurs, du binôme Président - Directrice, de l'ensemble des professionnels permet de retrouver une meilleure communication, de la stabilité. L'organisation est remise à plat.

L'Association s'ouvre vers l'extérieur et s'implique dans des partenariats locaux, de solidarité, auprès d'autres publics. En 2018, elle est retenue suite à un appel à projets pour la livraison de repas à destination de jeunes migrants accueillis par la Fondation Armée du Salut à Sens de Bretagne.

L'épidémie du COVID en 2020 met au défi l'Association. Confrontée à la fermeture sanitaire de l'EHPAD, à l'isolement des Personnes Âgées, à la gestion de la crise sanitaire, l'Association est bousculée. Cette crise n'a toutefois pas éteint le nouvel élan retrouvé, et l'Association fait face. La solidarité en est de fait renforcée.

C'est dans ce contexte de post-crise, alors que les défis sont nombreux, que l'Association a entrepris l'actualisation de son projet associatif.
Actualiser son projet associatif lui permet de :

- Rappeler son parcours, ses convictions et son attachement à ses valeurs,
- Réaffirmer sa gouvernance, poser ses principes d'actions,
- Définir ses ambitions associatives pour l'avenir.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

- **SOLIDARITE ET ESPRIT DE SERVICE**

Pour l'Association d'Entraide aux Personnes Agées, il s'agit de penser et d'agir collectivement dans l'intérêt général des personnes. C'est rassembler les forces et les moyens disponibles, s'entraider pour accompagner au mieux les personnes fragilisées, dont les personnes âgées accueillies et leur assurer des conditions de vie confortables et dignes.

- **CONVIVIALITE, BIEN ETRE DES PERSONNES**

Pour l'Association d'Entraide aux Personnes Âgées cela veut dire préserver au maximum, au sein des structures qu'elle gère, la vie « comme chez soi », dans un esprit familial d'entraide. C'est agir avec bienveillance à l'égard des personnes âgées et de leurs familles de façon à ce qu'elles vivent dans une ambiance chaleureuse, qu'elles se sentent entourées, en confiance et en sécurité dans le cadre collectif qui leur est proposé.

- **ENGAGEMENT ET SENS DES RESPONSABILITES**

Pour l'Association d'Entraide aux Personnes Agées, cela signifie être motivé, combatif et persévérant. C'est assumer ses décisions, être responsable de ses actions en agissant dans le respect des rôles et fonctions de chaque partie prenante. C'est prendre en compte autant que possible les enjeux sociétaux de durabilité dans les décisions prises.

- **RESPECT DE LA PERSONNE**

Pour l'Association d'Entraide aux Personnes Agées, le respect, c'est considérer chaque personne, l'accueillir avec son histoire, ses choix, ses capacités, ses besoins. C'est aussi se conduire envers chaque personne avec égard.

UNE GOUVERNANCE STRUCTUREE, CONDITION DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE CES VALEURS

La gouvernance définit la façon dont est conduite l'Association, le pilotage des grandes décisions, le positionnement des différents organes selon leur statut et leur rôle, les synergies entre la structure politique représentée par les administrateurs, et la structure technique représentée par les professionnels.

La gouvernance de l'Association d'Entraide des Personnes âgées se définit comme suit :

Sa structure politique

- **L'Assemblée générale valide, vote, donne mandat.**

Elle est composée des adhérents[10] . Ce sont des familles, des personnes de la société civile sensibilisées aux problématiques de l'Association. Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle.
Chaque année les adhérents sont conviés à la réunion de l'Assemblée Générale au cours de laquelle leur sont présentés le rapport moral et financier de l'Association pour l'année antérieure et pour l'ensemble de ses activités, les grandes orientations de l'association pour l'année à venir qu'ils valident. Ils élisent les membres du Conseil d'Administration selon des modalités définies dans les statuts.
Les adhérents donnent ainsi mandat aux administrateurs pour prendre les décisions concernant la vie de l'Association.

- **Les membres du Conseil d'Administration mettent en commun leurs connaissances et leur expérience pour déterminer précisément les orientations politiques de l'Association.**

Le conseil d'administration, garant des valeurs et des principes d'action de l'Association d'Entraide aux Personnes âgées, est une instance de réflexion et de débat qui prend des décisions, assure l'administration et la gestion de l'Association entre deux Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit environ une fois par mois et autant que nécessaire.
Au cours de ces réunions, les administrateurs sont informés de la vie et de l'activité des structures et en particulier de celle de l'EHPAD les Vergers. Ils délibèrent et prennent des décisions relatives aux sujets portés à l'ordre du jour.

- **Des membres du Conseil d'Administrations sont élus par les administrateurs et mandatés pour des fonctions particulières**

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Vice-Président. Ils ont chacun un mandat défini dans les statuts de l'Association.
Avec le Président, ces membres ayant un mandat particulier, développent auprès des administrateurs, l'esprit d'appartenance à l'Association dans son ensemble avec toutes ses activités. Ils proposent des orientations puis mettent en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration. Ils travaillent en lien avec la Direction.

[10] En 2023, l'Association compte près de 70 adhérents cotisants

Sa structure technique pour L'EHPAD

- **La Direction a un rôle d'appui conseil auprès des administrateurs, a la capacité d'initier certaines orientations.** Une fois les orientations politiques décidées par les administrateurs, le Directeur ou la Directrice les concrétise. Il ou Elle assure la gestion de l'EHPAD les Vergers par délégation du Conseil d'Administration et de son Président à qui il ou elle rend compte. Il ou Elle, veille à l'unité et à la cohésion de la structure, développe l'esprit d'appartenance à l'Association auprès des professionnels. Il ou Elle encadre, informe et mobilise les cadres ainsi que l'ensemble des équipes. Par délégation, le Directeur ou la Directrice représente l'Association dans certaines instances.
- **Le Comité de Direction,** est composé du Directeur ou de la Directrice, du médecin coordonnateur[11], de l'infirmier(e) coordinateur (trice), du ou de la Psychologue. Ce comité de direction se réunit tous les mois pour traiter des sujets prioritaires. A son issue des décisions ou des orientations sont prises puis transmises si besoin à l'ensemble des professionnels.
- **L'infirmier(ère) Coordinateur (trice)** pilote le service soin en lien avec la direction et le médecin coordonnateur. Ce responsable veille à l'adaptation des modalités d'accompagnement et de soins en fonction des besoins des personnes ainsi qu'à la cohérence des actions au regard des valeurs et du projet associatif. Ayant une grande proximité avec les équipes et les résidents, ce responsable relaie, à la Direction, les constats observés sur le terrain, les problématiques rencontrées.
- **Les Professionnels** travaillent sous la responsabilité hiérarchique de la directrice, avec le relais de l'équipe d'encadrement. Ils s'impliquent, chacun en fonction de leur rôle, auprès des personnes accompagnées. Ils développent des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement en associant la personne à l'action proposée. Ils s'appuient pour cela sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Ils bénéficient également de formations professionnelles régulières.

Les synergies entre la structure politique et la structure technique de l'EHPAD

Afin de prendre des décisions en adéquation avec ce qui est constaté sur le terrain par les professionnels, le Conseil d'Administration invite la Direction à ses réunions. Elle participe au Conseil d'Administration avec voix consultative, à ce titre peut donner son avis, poser des questions, faire des propositions de solutions aux problèmes identifiés. Elle relaie les constats observés sur le terrain par les professionnels. Inversement les administrateurs partagent avec la Direction leurs observations et réflexions.

Les personnes accueillies et leurs familles ont la possibilité de s'exprimer lors des conseils de la vie sociale de l'EHPAD auquel participe un membre du Conseil d'Administration. Elles peuvent également le faire grâce aux autres moyens d'expression existants : enquêtes de satisfaction, commission restauration, commission animation, rendez-vous individuel avec la direction, formulation de plaintes et/ou réclamations, prises en compte et traitées. Les résidents et leurs représentants s'expriment également lors de l'Assemblée générale de l'Association, en effet de nombreuses familles sont adhérentes de l'Association.

[11] Actuellement en recrutement.

PRINCIPES D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION

☺ ACCUEILLIR, ECOUTER, ACCOMPAGNER

- Les personnes sont accueillies avec considération. Le temps nécessaire est pris pour établir un dialogue avec la personne et sa famille afin de favoriser la mise en place de relations basées sur l'échange et la confiance.
- Une écoute sincère, attentive et bienveillante est accordée à chacune de façon à bien comprendre sa situation, à identifier ses souhaits, ses attentes, ses besoins et à lui proposer un accompagnement personnalisé.
- L'adaptation des modalités d'accompagnement est permanente pour prendre en compte le rythme et les habitudes de vie des personnes accueillies, l'évolution de leurs souhaits et de leur état de santé.
- La liberté de choix des personnes est respectée, dans la mesure où ces choix sont compatibles avec leur état de santé, la vie en collectivité.

☺ DEVELOPPER UN ESPRIT DE SERVICE ET D'ENTRAIDE, PARTAGER

- Les administrateurs agissent de façon désintéressée pour l'intérêt général de la population. Grâce à leur engagement et à leur action, l'Association peut poursuivre ses missions. Ils favorisent l'adhésion à l'Association et animent le réseau des adhérents.
- Les professionnels sont encouragés à développer l'esprit d'équipe et d'entraide et la cohésion afin de favoriser au maximum le bien être des personnes accueillies.
- Des bénévoles engagés interviennent auprès des personnes âgées à l'occasion d'animations organisées par l'EHPAD, pour favoriser le lien social et l'entraide, après engagement à respecter la charte interne du bénévolat.
- L'Association est ouverte et partage avec d'autres acteurs des compétences et des prestations afin de rendre des services utiles à la population[12].

☺ SOUTENIR LES PROFESSIONNELS, AMELIORER LES PRATIQUES

- L'Association est attentive au bien-être des salariés et cela se traduit par des actions concrètes. Par exemple : Les projets portés, les investissements réalisés prennent en compte les conditions de travail, les administrateurs organisent des temps conviviaux avec les salariés notamment pour faire vivre le projet associatif…
- Dans la mesure des moyens dont elle dispose, elle met tout en œuvre pour développer les conditions favorables à un accompagnement de qualité (exemples : remplacement systématique du personnel soignant absent, étude de toutes les demandes de matériel permettant de faciliter le travail des professionnels…).
- L'Association est inscrite dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité. Afin de progresser, elle favorise la qualification des salariés et la formation tout au long de la vie. Elle souhaite ainsi développer le professionnalisme de l'accompagnement, des soins et des relations humaines.

[12] En 2018, l'Association participe à la livraison de denrées alimentaires à destination de jeunes migrants accueillis par la Fondation Armée du Salut. Cela leur permet de cuisiner leurs propres repas.

- Elle impulse des projets qui améliorent à la fois les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des professionnels : Par exemple, une ergothérapeute a été embauchée 1 jour par semaine, elle intervient aussi bien à destination des résidents que des professionnels, une prestation de massage, par un masseur, est proposée aux salariés une fois par mois sur le temps de travail.
- Elle facilite l'accès à la formation professionnelle de ses salariés et encourage les montées en compétences en interne, pour palier autant que possible aux difficultés de recrutement (recours à l'apprentissage, accès à la qualification de salariés en poste).

☺ ETRE RIGOUREUX ET VIGILANT

- L'Association développe sa capacité à interroger ses pratiques et à se remettre en question
- Elle est attentive à gérer dans l'intérêt des personnes, les dotations budgétaires dont elle dispose,
- Elle remplit sa mission sans être à la recherche du profit tout en étant attentive à l'équilibre financier.
- Elle investit les excédents, quand ils existent et après autorisation des organismes financeurs, dans le développement de projets au service des personnes accompagnées, des salariés et du bâti,
- Elle est active pour rechercher des financements complémentaires permettant d'améliorer le quotidien des personnes qu'elle accompagne.
- Elle veille à ce que son action reste sociale, et utile à la collectivité tout en étant conforme aux règles et procédures en vigueur
- Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux de développement durable et environnementaux et les prend en compte dans les choix qu'elle fait, autant que possible.

☺ VIVRE ENSEMBLE, RESPECTER LES DROITS DE CHACUN

- L'Association est garante du respect de l'intégrité et de la dignité des personnes accueillies, mais aussi des salariés, familles, bénévoles, partenaires. A cet effet, elle est favorable au dialogue et la transparence, à la mise en place de relations de qualité. Elle a défini sa charte interne de la bientraitance.
- Elle favorise l'expression et la participation directe des personnes accompagnées, et leur représentation en apportant une attention au bon fonctionnement du Conseil de la Vie sociale notamment.
- Elle favorise l'expression des salariés lors de réunions formelles et échanges informels et permet leur représentation en animant le CSE.
- L'Association applique les principes définis dans :
  - ✓ **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948** qui affirme dans son article 1er : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».
  - ✓ **La Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé de 1946** qui donne dans son article 1, la définition suivante de la santé : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

- ✓ **La loi du 2 Janvier 2002** relative aux institutions sociales et médico-sociales qui réaffirme notamment la place de l'usager, au cœur du dispositif social et médico-social.
- ✓ **La loi d'adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015** qui renforce notamment le droit des personnes accueillies, leur liberté de choix et d'aller et venir, la non-discrimination des personnes quand elles sont dépendantes.
- ✓ **La charte des droits et libertés des personnes accueillies** définie par arrêté du 8 septembre 2003. Son article 2 stipule que « la personne accueillie doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions ».
- ✓ **Les recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM**[13] qui sont des repères pour l'action dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

[13] ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des prestations dans les Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux

AMBITIONS POUR L'AVENIR

L'Association d'Entraide aux Personnes Agées a des points forts et des opportunités sur lesquels elle peut s'appuyer. Elle est déterminée à poursuivre son évolution et prendre sa place d'acteur incontournable sur son territoire. **Elle se fixe des objectifs pour les 5 années à venir.**

DEVELOPPER SON ACTION ET VALORISER SON EXPERTISE AUPRES DES PERSONNES ÂGEES

- Être identifié comme acteur de référence, fort et solide, centre de ressources pour l'accompagnement des personnes âgées sur son territoire
- Développer une offre complémentaire de logements individuels partagés à destination des personnes âgées autonomes de son territoire en s'appuyant sur le patrimoine de l'Association
- Être partie prenante du virage domiciliaire et impliquer l'EHPAD dans le service aux personnes âgées restées à domicile sur son territoire. Pour cela, l'Association souhaite notamment mieux connaître les acteurs du domicile, identifier les besoins et complémentarités possibles, engager son action pour prévenir la perte d'autonomie, devenir une plateforme de services et apporter son expertise sur l'accompagnement des personnes âgées.

RENFORCER SON ATTRACTIVITE AU SERVICE D'UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE DES PERSONNES ÂGEES

- Mener des actions volontaristes pour fidéliser les salariés en poste et en recruter de nouveaux, dans un contexte de fortes tensions notamment sur les métiers de l'humain.
- Continuer de porter une attention marquée aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail des professionnels,
- Favoriser les montées en compétence et l'accès à la qualification notamment par le recours à l'alternance, la VAE[14], mieux connaître les dispositifs de formation en place et leurs interlocuteurs,
- Participer activement aux actions engagées sur le territoire en faveur d'une plus grande attractivité des métiers, développer des actions à destination des jeunes en allant vers les écoles pour faire connaître les métiers auprès des personnes âgées, en poursuivant l'accueil de stagiaires, en envisageant des portes ouvertes ou autres

[14] VAE : la validation des acquis de l'expérience

actions permettant de mieux faire connaître le quotidien des salariés auprès des personnes âgées.

DEVELOPPER LES PARTENARIATS, LES COOPERATIONS ET LE TRAVAIL EN RESEAU

- Valoriser ce qui est déjà réalisé en matière de coopération,
- Développer l'interconnaissance avec les conseils d'administrations et les équipes des associations et acteurs proches agissant dans le secteur sanitaire, social et médico-social,
- Renforcer les coopérations avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs afin de mutualiser des compétences, de mieux répondre aux besoins des personnes et faciliter des parcours de vie ouverts, tout en gardant l'identité, le projet à taille humaine et l'ancrage local de l'Association d'Entraide aux Personnes Agées.

RENFORCER SA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

- Favoriser l'intégration progressive de nouveaux membres, ayant des compétences variées et un réseau dans le conseil d'administration,
- Soutenir l'action des administrateurs en leur permettant de se former et de s'informer régulièrement,
- Maintenir la force des adhérents en les associant davantage tout au long de l'année à la réflexion et à l'action de l'Association, perpétuer les temps associatifs réunissant l'ensemble des parties-prenantes afin de conserver l'esprit de convivialité, d'entraide et d'appartenance à l'Association.
- Développer sa communication pour faire connaitre l'Association et ses activités, et en particulier partager son projet associatif, tant à l'interne qu'à l'externe pour associer davantage toutes les parties prenantes[15] et de nouveaux acteurs aux réflexions de l'Association.

POURSUIVRE SON ACTION EN ACTEUR RESPONSABLE

- Maintenir la gestion rigoureuse des fonds nécessaires à l'action de l'Association. Ces fonds proviennent pour une partie importante de la facturation aux résidents et des autorités publiques,
- Envisager la diversification des ressources pour soutenir les projets de l'Association en s'appuyant sur des partenariats, dans le respect des dispositions statutaires et de l'objet de l'Association.

[15] Les parties prenantes de l'Association d'Entraide aux Personnes Agées sont les adhérents, les administrateurs, les bénévoles, les familles, les partenaires, les personnes accueillies, les professionnels.

- Intégrer plus fortement les préoccupations sociales et environnementales dans les activités développées par l'Association. Pour cela, l'Association souhaite notamment développer l'implication de tous dans le tri sélectif, la valorisation des sols, la plantation et la préservation des arbres et de l'écosystème du parc, la mutualisation des achats, les économies d'énergie.

Pour mémoire

Le projet associatif 2023 a été formalisé par un groupe de travail constitué des administrateurs de l'Association d'Entraide Aux Personnes Agées et de la Directrice de l'EHPAD.

Il est le résultat d'un travail collectif dans lequel chaque participant a mis un peu de lui-même, de son histoire, de ses connaissances, de ses valeurs, de ses principes et de sa vision de l'avenir. Chacun a pu s'exprimer, donner son avis.

La formalisation du projet associatif a été accompagnée par l'URIOPSS Bretagne

Fondateur, ce projet est à la base :

- **Du projet d'Etablissement, des projets personnalisés…**
- **Des projets nouveaux que l'Association pourra développer.**

Le Conseil d'Administration est garant des valeurs et principes qui y sont promus.

Il s'engage à évaluer régulièrement la réalisation de ses ambitions et à faire évoluer ses orientations en fonction des besoins.

Validé par le CA de l'Association le **14/11/2023.**

Le parc arboré

Le potager de nos résidents

La fête des familles un grand rassemblement pour tous

Nos 10 pavillons

Une chorale d'enfants à la Résidence

Détente en bord de mer

Préparation du jus de pommes du Verger

Vue aérienne de l'EHPAD et des 10 pavillons

ASSOCIATION D’ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES

9 Rue Jeanne de Malmains, 35490 Sens-de-Bretagne